



*Alme*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Motion relative à la pérennité de l'hôpital Béclère**

Séance du 14 février 2019

Convocation du 8 février 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf le quatorze février à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le huit février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M Xavier Tamby par M. Thierry Legros,  
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent

Etaient absents :

Mme Catherine Lequeux,  
M. Timothé Lefebvre,  
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 14 février 2019

**OBJET : Motion relative à la pérennité de l'hôpital Béclère**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Francis Brunelle,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le rôle essentiel de l'hôpital Béclère en matière d'accueil de la population du territoire de Sceaux et des villes avoisinantes,

Considérant les perspectives relatives à l'évolution de cette population,

Considérant le rôle important de l'hôpital Béclère dans l'organisation du groupement hospitalier de territoire (GHT) pour les parcours de soins en santé mentale, domaine qui implique différents établissements situés à Sceaux et sur le territoire de communes voisines

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la motion ci-annexée, relative à la pérennité de l'hôpital Antoine Béclère.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. [Signature]*



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la Préfecture de Nanterre  
le... 20 FEV. 2019  
et publié le... 20 FEV. 2019  
Le directeur général des services

**VILLE DE SCEAUX**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**14 fév. 19**

**Séance du 14 février 2019**

**Motion relative à la pérennité de l'hôpital Bécclère**

Considérant le rôle essentiel de l'hôpital Bécclère au sein de son bassin de vie qui comprend notamment les communes membres du territoire Vallée sud Grand Paris,

Considérant l'augmentation prévisionnelle de la population au sein de ce bassin,

Considérant que l'hôpital Bécclère assure la prise en charge des urgences de la population de ce territoire y compris les urgences psychiatriques

Considérant que la disparition de cet hôpital mettrait en danger la population concernée,

Considérant que la présence de l'hôpital Bécclère constitue un facteur d'attractivité pour le bassin de vie concerné,

Considérant l'inquiétude légitime de praticiens et personnels de l'hôpital concerné,

le conseil municipal :

- demande que soit confirmée la pérennité de l'hôpital Antoine Bécclère ;
- précise que cette motion sera transmise au directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVE.  
CHICAGO, ILL. 60637  
TEL: 773-936-3700



CHICAGO, ILL. 60637

Very faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.